



## Aides financières

Sur le territoire de la Communauté de communes Fontenay-Vendée, il existe 2 organismes qui délivrent des aides pour la réhabilitation d'un assainissement non collectif :

- **La Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée**
- **Vendée Eau**

Chaque organisme possède des critères d'éligibilités précis, ainsi pour savoir si votre habitation est éligible merci de contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**A noter, que l'ensemble de ces aides est valable uniquement pour les réhabilitations d'assainissement pour les propriétaires ayant acheté l'habitation concernée avant le 01/01/2011.**

### **Contact :**

Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée • Service SPANC  
16 rue de l'Innovation • 85200 Fontenay-le-Comte  
Tél. 02 28 13 04 50  
Courriel : [assainissement@fontenayvendee.fr](mailto:assainissement@fontenayvendee.fr)  
[www.fontenayvendee.fr](http://www.fontenayvendee.fr)